



Avec votre carte Vitale, soyez remboursés plus rapidement de vos frais de santé.

Votre carte Vitale contient toutes les informations nécessaires pour être remboursé de vos frais de santé. Elle est **personnelle, confidentielle, gratuite** et **valable partout en France**.

Présentez systématiquement votre carte Vitale à tout professionnel de santé pour :

- un remboursement plus rapide, dans les 4 jours,
- et sans devoir envoyer de feuille de soin.

Il insère votre carte dans son lecteur et transmet une feuille de soins électronique à votre CPAM.

Pour obtenir votre carte Vitale

Dès 15 ans, commandez-là sur votre [compte ameli](#).

Pour déclarer la perte ou le vol de votre carte, prévenez-nous au plus vite via votre [compte ameli](#).

Pour mettre à jour votre carte Vitale, c'est très simple et rapide. Rendez-vous en pharmacie ou sur les bornes dans les points d'accueil de l'Assurance Maladie :

- au minimum une fois par an,
- et à chaque changement de situation.

Pour suivre vos remboursements, à tout moment, consultez votre [compte ameli](#).

Pour en savoir plus sur la carte Vitale, consultez la page dédiée sur [ameli.fr](#).

CALCULEZ VOTRE DATE DE RAPPEL AVEC : MON RAPPEL VACCIN COVID

Suite à mon dernier vaccin contre la covid-19, je me demande quand effectuer mon rappel. Quel est le délai entre deux injections ? Mon pass sanitaire est-il encore valide ?

Pour vous accompagner, l'Assurance Maladie a ouvert un nouveau service sur internet : **Mon rappel Vaccin Covid**.



Rendez-vous sur monrappelvaccinovid.ameli.fr pour calculer votre date de rappel et la date de fin de validité de votre pass sanitaire.